



## Conseil Communautaire du 18/09/2024 A GAZAX-ET-BACCARISSE Procès-Verbal

### Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Stéphane LIVIERO, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Sandrine BERGE, Brigitte SERRALTA, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Laurent GEYRES, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANNE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

### Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT (P. : P. DUCES), Gérard MIMALE (Suppléante), Philippe CAHUZAC, Jean-François DAUGE (P. : S. BROSSARD), Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE (Suppléante), Pierrette MENAL (Suppléant), Guy FAVAREL (P. : B. DESENLIS), Isabelle CAILLAVET (P. : P. ANDRIEU), Daniel PERES, Bernard LASPORTES, Caroline CUEILLENS (P. : L. GEYRES), Victor JAFFRES (P. : V. BRANA), Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Gisèle FAUCHE (P. : G. GUICHARD), Chantal GOULU-MARTINA (P. : A. CHAULET), Christine BRAZZALOTTO (P. : B. NETO), Vanessa COUDERC (P. : R. CAMAZZOLA), Arnaud ROSELL.

Mme la Présidente remercie les participants à cette séance de travail et donne la parole à M. le Maire, S. Liviero, pour une présentation de sa commune. Gazax-et-Baccarisse s'étend sur 940 hectares et compte 70 habitants. Les 7 kms de voirie sont entretenus par les entreprises Hebrais de Marciac et la Sarl Carité Benoît de Bars. La commune comprend deux retenues d'eau : le lac de Saint Laurent 530000 m<sup>3</sup> sur 6 hectares et la retenue de Bourges ainsi qu'une partie de la forêt de Savis. Elle dispose d'un logement communal.

Deux éleveurs sont installés, ovin et bovin ainsi que deux céréaliers. En matière viticole, c'est un territoire d'appellation Côte de Saint Mont. M. Liviero souligne son soutien au projet du Parc D'Artagnan des « Aigles de Gascogne » à l'initiative de M. Guillaume Roche, cascadeur et ancienne doublure de Mel Gibson.

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour ses mots d'accueil et reprend la parole pour constater que le quorum est atteint avec 27 élus présents et 11 procurations. Elle transmet les excuses des conseillers communautaires absents et énumère nommément les différents pouvoirs.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

M. Stéphane Liviero, maire de la commune d'accueil pour cette séance de travail, est désigné secrétaire de cette séance.

## 2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27/03/2024 à RIGUEPEU

Le PV de la séance de Saint Pierre d'Aubezies est approuvé à l'unanimité tel que proposé.

## 3. Information des décisions de Mme la Présidente

Dans le respect des responsabilités déléguées à Mme la Présidente conformément à la délibération actée lors de la séance du 29/03/2023, voici les décisions prises :

- 02/09/2024 : Devis M2B Fournitures/Plein ciel pour des fournitures de bureau, archivage et ramettes de papier d'un montant de 221,86 € TTC
- 27/08/2024 : Devis DECATHLON Pro pour l'achat de 24 tapis de sol Fitness d'un montant de 103 € TTC
- Devis de Pro à Pro (Montauban) pour des repas froids/goûters pour le Centre de Loisirs
  - . le 18/08/ 2024 : 101,04 € TTC
  - . le 19/07/2024 : 69,97 € TTC
  - . le 23/07/2024 : 156,56 € TTC
  - . le 31/07/2024 : 70,94 € TTC
  - . le 12/06/2024 : 475,17 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 475,17 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 139,26 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 94,59 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 70,94 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 202,08 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 151,56 € TTC
  - . le 05/06/2024 : 151,56 € TTC
- 02/08/2024 : Devis JUSTUMUS pour intervention sur la climatisation du local technique de la Maison de Santé pour un montant de 129 € TTC
- 20/07/2024 : Devis d'APEXI pour prestation informatique et matériel correspondant à la Casita d'un montant de 234,70 € TTC
- 19/07/2024 : Devis de WESCO pour des équipements de toilettes enfants pour la Casita d'un montant de 296,72 € TTC
- 19/07/2024 : Devis PYRENET pour des fournitures de produits sanitaires pour La Casita d'un montant de 355,68 € TTC
- 19/07/2024 : Devis DECATHLON Pro pour l'achat de cerceaux et de haies pour un montant de 109,15 € TTC
- 19/07/2024 : Devis pour l'achat de biscuits pour le centre de loisirs à GOURMAL-LIANCE pour un montant de 300,97 € TTC
- 19/07/2024 : Devis DECATHLON Pro pour 11 cartes cadeau « I love sport » d'un montant de 880 € TTC (Chantiers Jeunes)
- 16/07/2024 : Fournitures diverses en papèterie pour l'école de Marambat par l'entreprise 10 DOIGTS d'un montant de 218,43 € TTC

- 16/07/2024 : Devis AGEDI pour l'ajout d'un utilisateur supplémentaire Proxima (M. Pierre Dugarry) d'un montant forfaitaire de 250 €
- 16/07/2024 : Devis AGEDI pour la formation de cet agent pour un montant de 700 €
- 16/07/2024 : Devis des Presses de Gascogne pour les souches billetterie de Tempo Latino 2024 d'un montant de 260 € HT
- 05/07/2024 : Devis d'ASTER pour l'entretien des chemins de randonnées d'un montant de 6 600 € TTC
- 27/06/2024 : Devis du Comité départemental Handisport pour une journée de sensibilisation au centre de loisirs pour un montant de 450 € TTC
- 27/06/2024 : Devis Allcity de fournitures pour les chantiers jeunes d'un montant de 147,45 € TTC
- 27/06/2024 : Devis LACOSTE Scolaire pour l'achat d'un fauteuil ERGOS d'un montant de 281,89 € TTC
- 27/06/2024 : Devis Transports PAGES pour différents déplacements
  - . Base de loisirs d'Aignan – 16/08 : 319 € TTC
  - . Vallon des rêves à Labejan – 23/08 : 330 € TTC
  - . Parc de Lannemezan – 19/07 : 451 € TTC
  - . Parc de Lannemezan – 26/07 : 550 € TTC
  - . Acrobranches Aignan – 02/08 : 319 € TTC
  - . Base de loisirs de Castéra-Verduzan : 319 € TTC
- 27/06/2024 : Devis Ciné 32 pour une séance le 05/07 de « Sans un bruit Jour 1 » d'un montant de 40 € TTC
- 26/06/2024 : Devis Les Trois Ours pour des jeux extérieurs installés à la Casita pour un montant de 7 338 € TTC
- 19/06/2024 : Devis de la SAS PHYSIO'LEARN pour la formation d'un agent de la Casita en Réflexologie Plantaire Pédiatrique dans le cadre de son compte personnel de formation faisant suite à son bilan de compétence pour un montant de 500 € TTC.

#### **4. FINANCES : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - définition des modalités de répartition**

Madame la Présidente rappelle que le mécanisme de péréquation - appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) - consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur la répartition de ce fonds entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Trois modes de répartition sont possibles :

- Répartition de « droit commun »
- Répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 »
- Répartition « dérogatoire libre »

La fiche d'information du FPIC 2024 avec les données nécessaires au calcul des répartitions du prélèvement et / ou du reversement du FPIC est annexée au rapport.

Pour rappel, il est précisé par Madame la Présidente que le Conseil communautaire retient depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroie sous la forme « attribution libre » l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Dans cette continuité, elle demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution de ce fonds soit un reversement de 203 379 €, et de décider de retenir la forme de l'attribution libre afin que l'intégralité du fonds de 172 324 € reste à la Communauté de Communes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5. FINANCES : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Modalités de prélèvement**

Madame la Présidente rappelle que le mécanisme de péréquation - appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) - consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour rappel, il est précisé par Madame la Présidente que le Conseil communautaire retient depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroie sous la forme « attribution libre » l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Il appartient ainsi au Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de ce fonds, soit un prélèvement de 31 055 €.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

## **6. FINANCES : Décision Modificative N°1 au budget général Communauté de communes**

Dans le cadre de la procédure du péril DUPUY sur la commune de Peyrusse-Grande, il est nécessaire d'abonder l'enveloppe prévue.

Le premier devis estimatif s'élève à 125 142,31 € TTC.

Les négociations sont en cours pour obtenir une meilleure offre. Mme la Présidente rappelle la situation de ce péril au cœur du village qui impacte douloureusement le couple de personnes âgées dont la maison est mitoyenne. Elle précise toutefois que la collectivité se retournera vers le propriétaire, comme cela est indiqué dans le jugement, pour récupérer l'ensemble des sommes engagées dans cette démolition. Les services de la Trésorerie sont informés de ce dossier et prêts à mettre en place une procédure de recouvrement à l'encontre de M. Philippe DUPUY.

La délibération associée à cette DM1 est approuvée à l'unanimité.

## **7. RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat à durée déterminée (C.D.D.) de la Référente du Relais Petite Enfance R.P.E.**

Madame la Présidente expose que dans le cadre du transfert de compétence Petite enfance – Enfance – Jeunesse, le poste de Référent du Relais Petite Enfance – R.P.E. a été créé par délibération en novembre 2022 ; il convient de préciser que le poste comporte également une mission au sein de la CASITA. Elle rappelle que le RPE est un lieu vivant qui remplit très convenablement sa mission. Il est prévu que son activité soit diversifiée et un temps d'animation est envisagé dans la salle de danse, un lieu d'échanges mutualisé.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, il convient d'envisager une contractualisation sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique sur ce même poste.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que l'agent contractuel détient un diplôme d'Éducateur Jeunes Enfants – E.J.E. (a minima), sa rémunération est déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, sa qualification ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à reconduire le contrat d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique tel que le propose la délibération ci-jointe, à savoir pour trois ans. La délibération telle que présentée est adoptée à l'unanimité.

## 8. ENFANCE JEUNESSE : Modification de la délibération DE\_2022\_061 - APPROBATION DES TARIFS DE L'ALSH et du CLAC

Il ne s'agit pas de modifier les tarifs (pas d'augmentation) mais d'élargir l'adhésion à l'ensemble des activités du Service Jeunesse. Mme la Présidente rappelle le recrutement de M. Florian Delpesch qui assure également la sous-direction de l'Enfance Jeunesse. Il semble avoir pris ses marques au sein de l'équipe.

Dans le cadre du développement du Service Jeunesse, Mme la Présidente propose de fixer les tarifs comme suit (en élargissant à l'ensemble des activités du Service Jeunesse, et non uniquement le C.L.A.C.) :

### A. Tarifs ALSH :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif hors CCAF
QF CAF	0 à 450	451 à 617	618 à 850	851 à 1099	+ de 1100	
1/2 journée sans repas	1,50 €	2,50 €	3,50 €	5,00 €	5,50 €	+ 1,00€
1/2 journée avec repas	2,50 €	3,50 €	4,50 €	6,00 €	6,50 €	+ 1,00€
Journée avec repas	3,00 €	5,00 €	7,00 €	10,00 €	11,00 €	+ 2,00€

### B. Tarifs annuels du Service Jeunesse (dont Centre de Loisirs associé au Collège – C.L.A.C.) :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif hors CCAF
QF CAF	0 à 450	451 à 850	+ 851	
Adhésion annuelle au Service Jeunesse	5 €	10 €	15 €	+ 2,00€

Dans le cadre du Service Jeunesse, il convient de préciser que, par délibération DE\_2023\_002, un tarif pour les sorties hors du territoire de la Communauté de communes, a été fixé à **cinq (5) euros par enfant** afin de participer aux coûts des déplacements, activités culturelles et sportives et sorties diverses.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### **. Transport à la Demande**

Mme la Présidente souhaite apporter des précisions maintenant que le service est rétabli et opérationnel à l'issue d'une année laborieuse. C'est l'entreprise « Taxis du Pays » qui assure le service sur tout le territoire de la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> septembre et c'est sur une plateforme téléphonique que les usagers prennent rendez-vous. Elle souligne qu'il n'y a pas de motif pour utiliser le TAD mais que désormais les horaires sont moins libres et les trajets contraints. Un dépliant résume l'ensemble des possibilités qu'offrent ce service, il sera envoyé à tous les bénéficiaires qui le demandent. Mme M. Caze remarque l'inadaptabilité de certaines situations. Mme la Présidente en convient et indique avoir écrit à la Région, courrier resté sans réponse, peut-être parce que notre territoire était trop avancé sur ce sujet.

### **. Création d'un Pôle Petite Enfance**

Mme la Présidente expose le projet de créer un véritable Pôle Enfance / Jeunesse qui est une compétence de la Convention Territoriale Globale, sur le terrain, rue des Ecoles, à côté du collège. L'objectif est de remettre aux normes le Centre de Loisirs, de répondre aux besoins des familles et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. L'étude présentée a été réalisée par le CAUE. Le lieu semble géographiquement correct et permettrait de mutualiser les différents lieux d'activités de la maternelle au Centre de Loisirs. Si l'équipement peut paraître coûteux, il est probable qu'il sera bien financé, de 70 à 80 %. Mme la Présidente explique l'intérêt pour la collectivité de lancer la construction d'un équipement mutualisé entre les services de la Communauté (Petite enfance, Enfance et Jeunesse) et les écoles (temps repas).

En effet, outre un Centre de loisirs d'une capacité de 60 enfants, le nouvel équipement devra comporter également le Relais Petite enfance (avec salle de psychomotricité), un espace Jeune et une salle de réfectoire (avec cuisine satellite) capable de recevoir 120 enfants sur deux services (60 en simultané).

M. A. Chaulet regrette l'unité de lieux en matière éducative et trouve que cette concentration des activités liées à l'enfance-jeunesse au même endroit de la ville est préjudiciable au développement et à l'ouverture aux autres des enfants. Mme la Présidente lui précise que les sorties (qui sont nombreuses) se déroulent avec facilité dans différents endroits de la ville notamment au cinéma, à la piscine, à la médiathèque ... et hors de la ville pour des activités de plein air. Tous les projets pédagogiques travaillent sur l'ouverture et la découverte pour les enfants via les actions « hors les murs ». Mme N. Arqué souligne que cet emplacement solutionne les problèmes de mobilité. Mme la Présidente indique que d'autres lieux avaient été envisagés notamment à proximité de Gedimat mais ceux-ci étaient moins agréables et un frein aux sorties « faciles » en ville.

Mme la Présidente revient alors sur la finalité de la présentation de ce soir qui consiste à valider le principe du recours à une AMO sur ce projet, trop complexe pour une réalisation en interne. Le conseil communautaire valide la recherche d'une AMO pour ce projet ainsi que le planning suivant :

- Janvier / Sept. 2024 : Étude faisabilité
- Oct. 2024 : Mise en concurrence AMO - et début de la mission d'AMO en nov.
- Procédure de sélection du maître d'œuvre (prévue en avril 2025)
- Choix de l'esquisse en octobre 2025
- Juin / Juillet 2026 : début chantier
- Juillet 2027 : ouverture de l'équipement.

M. Andrieu pose alors la question du dossier des Arènes. Mme la Présidente lui répond qu'il fera l'objet d'un prochain conseil communautaire. Il s'agit d'un enjeu de territoire qui sera présenté aux conseillers communautaires.

#### **. Etude sur la mise en place d'unités de production photovoltaïque**

Mme N. Arqué demande si seule est concernée l'énergie photovoltaïque ou si les autres sont également concernées. Mme la Présidente répond par la négative, l'énergie photovoltaïque étant la plus adaptée à notre territoire. Elle rappelle le contexte de cette opération : les territoires ruraux sont sollicités pour le développement des énergies renouvelables et notamment par les projets agrivoltaïques qui peuvent couvrir de larges emprises.

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac souhaite encadrer cette évolution afin de ne pas compromettre l'entité paysagère et le cadre de vie rural de notre territoire. Pour ce faire, dans sa volonté de prendre en charge la compétence relative à la planification, la Communauté souhaite connaître l'opportunité d'installer des unités de production photovoltaïques sur son territoire et plus particulièrement sur les bâtiments (et notamment dont la maîtrise d'ouvrage est publique) ou sur des friches / parkings.

L'objectif sera d'identifier un potentiel de production d'énergie, et de s'interroger sur la localisation souhaitable et faisable.

Bien évidemment, il faudra se fixer des recommandations pour une bonne insertion paysagère des parcs photovoltaïques et/ou agrivoltaïques. Le groupement en charge du PLUi devra ensuite traduire réglementairement la sectorisation ainsi que le règlement proposé.

L'objectif est de lancer la mise en concurrence dans les meilleurs délais.

#### **. Maison de santé**

Mme la Présidente souhaite faire un point sur l'occupation des locaux et leur entretien. Sur l'année 2024, après le départ de Mme Mélanie MARSOL, la Maison de Santé a accueilli une nouvelle orthophoniste, Mme Béatrice BOUTHIER qui doit commencer son activité dans les prochains jours. Elle occupe, à l'étage, le bureau des infirmières ASALEE qui ont accepté de se déplacer dans celui de la Régulation, juste à côté.

Toujours dans un souci de mutualisation de l'espace, l'ADPAM a rejoint le cabinet de la sophrologue qui ne l'occupe qu'à mi-temps. C'était la condition imposée par la collectivité pour lui louer un bureau.

A ce jour, le point positif, c'est qu'il n'y a plus de bureau disponible à la Maison de Santé. Même si le problème de la désertification médicale demeure, la communauté de communes peut se féliciter d'avoir réussi à maintenir une offre de soins correcte et variée à la population du territoire : en plus du CTS, 3 médecins généralistes libéraux, les kinés, les 2 cabinets infirmiers, 1 sage-femme, 2 psychologues, 1 chiropracteur, 1 orthophoniste et 1 sophrologue.

L'agent de la collectivité, Nadine Dudous, qui assure le ménage des parties communes, a très bien intégré les équipes sur place et facilite réellement la communication entre les occupants et la communauté de communes pour une meilleure réactivité.

La réfection de l'étanchéité des toits a été réalisée par l'entreprise SMAC. Si la végétalisation de l'existant a fait l'objet d'un entretien indispensable, il n'a pas été possible de végétaliser le toit le plus haut, la structure ne le permettant pas.

Un mur de boîtes aux lettres a été installé à l'entrée par le service technique de la Mairie.

Des améliorations sont en cours et concernent :

- la révision de la téléphonie : le prestataire de la collectivité APEXI nous a proposé une solution pérenne et adaptée
- la VMC qui doit être remise en fonctionnement.

### **. Chemins de randonnées**

Traditionnellement, l'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire était réalisé par l'association ESPA d'Aignan. Mais cette année, cette association n'a pas pu répondre aux sollicitations de la collectivité et par conséquent un contact a été établi avec une autre association d'insertion du département, basée à Condom, ASTER. Même si elle est plus éloignée, l'avantage de cette dernière, c'est qu'elle dispose en propre de matériel (camions, débroussailleuses ...). Après une visite sur site le 1<sup>ier</sup> juillet, l'association a accepté le chantier et proposé un premier devis de 550 € TTC / jour pour 12 jours de travail mais elle ne pouvait pas intervenir avant fin août. Ce dernier a été validé le 5 juillet.

A ce jour, ASTER est intervenue de Bezolles à Saint Arailles avec l'appui de Mme Carper qui a accompagné les équipes en indiquant les priorités et les accès. Il reste à faire de Saint Arailles jusqu'à Castillon-Debats qui est programmé pour octobre, probablement du 7 au 10/10 prochain, moyennant un devis complémentaire.

Sur ces deux premières semaines, ce sont 14 agents qui ont travaillé en deux équipes. L'intervention a nécessité l'utilisation de débroussailleuses, de taille-haies, de tronçonneuses et de perche-élagueuses. ASTER accepterait de poursuivre le partenariat avec D'Artagnan en Fezensac et pourrait dans ces conditions faire un premier passage au printemps 2025, sur une vingtaine de jours, dès lors que le circuit est maintenant identifié et l'organisation du travail élaborée.

### **. Manifestations diverses**

Mme la Présidente fait part à l'assemblée des différentes participations de D'Artagnan en Fezensac aux événements du territoire :

- . 26/09/2024 : réunion d'information sur les Droits de succession
- . 05/10/2024 : Bienfaisance avec la présentation des services à la population
- . 08/10/2024 : Forum de l'Emploi
- . 19/10/2024 : Journée Santé Prévention Octobre Rose

M. JJ Ospital demande de faire un point sur Cauderon. Mme la Présidente apporte quelques précisions sur l'entretien du site. Le collège travaille sur un parcours pédagogique au moyen de QR Codes. Les communes de la communauté de communes seront invitées à choisir chacune une essence proposée par Arbres et Paysages 32 qui sera ensuite plantée. Mme C. Sotum évoque la commercialisation des lots de la ZAC de Carget. M. B. Desenlis souligne alors le malaise que rencontre les entreprises actuellement qui doivent faire face à une situation économique difficile. Des contacts existent mais rien n'est fait à ce stade. Les entreprises restent prudentes dans un contexte économique incertain.

Sans autre demande d'intervention, Mme la Présidente lève la séance à 22 H 30.

La Présidente,  
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane LIVIERO